Le bois d'oeuvre

fait face. Nous avons réalisé que le tribunal aux États-Unis ne serait qu'une parodie de la justice et que, politiquement, nous ne pouvions gagner. Nous devions choisir entre négocier un protocole d'entente comme celui que nous avons négocié ou être vraisemblablement déboutés. Malheureusement, l'industrie, les provinces et le gouvernement canadien ont dû accepter, avec beaucoup de regret, le protocole.

Depuis 1988, avec d'autres députés et certains de mes collègues qui, comme moi, font partie du comité des forêts, j'ai exercé d'énormes pressions pour que le problème du protocole soit résolu, et nous avons observé les différentes compensations qui ont été imposées dans diverses régions du pays. Évidemment, l'industrie fonctionne différemment selon les régions.

Lundi dernier, lorsque je suis rentré à la Chambre, en colère je l'avoue, j'ai essayé d'exprimer l'indignation que ressentent mes électeurs et tous les Canadiens. J'ai dit alors que la décision n'avait pas grand-chose à voir avec les faits et la réalité et qu'elle était plutôt fondée sur la politique, sur l'avidité ainsi que sur l'hypocrisie de quelques grands producteurs américains de bois d'oeuvre, et c'est un point de vue que je maintiens toujours.

Je ne vais pas essayer d'étayer toutes les données. Des tonnes de renseignements ont été communiqués aux États-Unis ces derniers mois, mais tout le monde au Canada sait bien que l'industrie ne reçoit pas de subventions. Si c'était le cas, cet avantage aurait été largement compensé depuis 1986. En fait, l'un des plus hauts fonctionnaires du département américain du Commerce a déclaré il y a tout juste un an que, si nous abusions de la situation en 1986, il y avait largement assez de mécanismes pour compenser, de sorte que nous n'en abusions plus, pour peu que nous l'ayons jamais fait.

Je voudrais citer un document qui m'a mis en furie. Je ne vais pas le lire en entier, évidemment, mais c'est un document de la coalition américaine pour ce qu'on appelle l'équité dans les importations de bois.

Le document parle des coûts de construction des maisons. Les auteurs sont conscients que c'est le consommateur américain qui, en fin de compte, paie une grosse partie du prix, et ils traitent de la question en ces termes: «En fait, ce ne sera pas 1 000 \$ ou plus, comme cela a été dit, mais probablement quelque chose comme 200 \$ ou

300 \$.» Évidemment, ils avouent que les coûts augmenteront d'au moins 200 \$ ou 300 \$.

Mais ils ne disent pas que, si on ne va pas jusqu'à 1 000 \$, ce sont les gens de chez moi et de toutes les autres localités représentées à la Chambre ce soir qui vont subir les conséquences. Quelqu'un doit payer, soit le consommateur américain, soit les gens de chez nous.

Cette coalition américaine affirme en outre que c'est un bien petit prix à payer et que c'est une solution de rechange valable à la grave menace que posent les importations canadiennes pour les 15 000 emplois américains qui dépendent de l'industrie du bois d'oeuvre, emplois créés à l'époque où les mesures de compensation prévues par le protocole d'entente étaient encore en vigueur. Cette déclaration révèle à quel point les États-Unis ont profité des avantages du protocole d'entente. Tandis que nous perdions des emplois au Canada, ils en gagnaient 15 000.

La coalition se plaint que ces emplois sont de nouveau en danger. Pourtant, toutes les mesures prévues en vertu du protocole d'entente sont encore en vigueur et le resteront. Elles auraient plutôt tendance à prendre de l'importance plutôt que d'en perdre.

La coalition affirme encore que le fait d'importer du bois d'oeuvre tout en créant du chômage ne fera rien pour arranger la récession qui sévit aux États-Unis. Ce que cela nous dit, finalement, c'est que les Américains sont prêts à s'en sortir à nos dépens. La coalition ne présente pas une perception juste des faits. Elle les arrange à l'avantage de certaines grandes industries américaines. On n'endurera pas cela au Canada, et je suis sûr que même aux États-Unis, ce ne sera pas toléré bien longtemps.

Je conclus en affirmant que nous allons gagner. Comme je le disais, la décision m'a rendu malade en 1986. Nous aurions gagné à cette époque si nous avions eu le mécanisme de règlement des différends prévu par l'Accord de libre-échange.

Au cours des derniers jours, j'ai entendu beaucoup de gens dire que ce mécanisme n'était pas suffisant. J'ai travaillé dans l'industrie forestière et je puis vous assurer que la plupart des dirigeants de l'industrie et moi, lorsque nous avons su quels étaient les termes de l'Accord de libre-échange, avons tout de suite reconnu que c'est la meilleure protection que nous ayons jamais eue contre les Américains qui voudraient abuser de nous.